

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 17/217 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION N°47/23 SLLP DU 05/05/2017 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE D'ACTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL « UNA VOLTA » A BASTIA POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITES 2017 EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

---

#### SEANCE DU 27 JUILLET 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ARMANET Guy à Mme GUIDICELLI Lauda  
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel  
M. COLOMBANI Paul-André à Mme CASALTA Mattea  
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria  
M. LEONETTI Paul à Mme GUISEPPI Julie  
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière  
Mme PROSPERI Rosa à M. BENEDETTI François  
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme POLI Laura Maria  
M. TATTI François à M. BARTOLI Paul-Marie  
M. TOMASI Petr'Antone à Mme SIMEONI Marie

#### **ETAIT ABSENT :**

M. LACOMBE Xavier.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- VU** la délibération n° DEL172867 CE du Conseil Exécutif de Corse du 28 mars 2017 attribuant une subvention de 143 750 € à l'association CADC Una Volta, pour la réalisation de son programme d'activités 2017 en faveur du livre et de la lecture publique,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-99 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 25 juillet 2017,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

**CONSIDERANT** que le montant global des subventions attribué pour l'année 2017 dépasse la somme de 210 000 €, il convient par conséquent de soumettre à l'examen de l'Assemblée de Corse la proposition d'octroyer une subvention complémentaire à l'association « CADC Una Volta » à Bastia,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire de 96 750 € allouée au Centre d'Action et de Développement Culturel Una Volta- Bastia pour la réalisation de son programme d'activités 2017 en faveur du livre et de la lecture publique et **ADOpte** l'avenant à la convention n° 47/23 SLLP du 5 mai 2017, tel que joint en annexe de la présente délibération.

#### **ARTICLE 2 :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

**CULTURE****ORIGINE : BP 2017****PROGRAMME : CULTURE - FONCTIONNEMENT- 4730 F****MONTANT DISPONIBLE :.....530 022,26 Euros****Association Centre d'action et de développement culturel****« Una Volta » - BASTIA ..... 96 250,00 Euros**

Subvention complémentaire pour la réalisation du programme d'activités 2017 en faveur du livre et de la lecture publique - *convention annuelle de soutien 2017 n° 47/23SLLP du 5 mai 2017*  
*Opération n° 17SACM0076*

**MONTANT AFFECTE :.....96 250,00 Euros****DISPONIBLE A NOUVEAU : ..... 433 772,26 Euros****ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 juillet 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

**ANNEXES**



**Attribution d'une subvention complémentaire au Centre d'Action  
et de Développement Culturel « Una Volta » pour son programme d'activités  
en faveur du livre et de la lecture publique pour 2017**

**Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'attribution d'une subvention complémentaire de 96 250 € à l'association Centre d'action et de développement culturel « Una Volta » située à Bastia pour son programme d'activités 2017 d'actions en faveur du livre et de la lecture. Il s'agirait d'un complément à la subvention initiale de 143 750 € attribuée sous forme « d'acompte » par délibération n° DEL172867 CE du Conseil Exécutif de Corse du 28 mars 2017. Le montant global qu'il vous est proposé d'affecter pour 2017 est de 240 000 € (pour une dépense subventionnable de 511 630 € soit un taux d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse de 46,90 %). Ce montant dépasse le seuil du montant des subventions que l'Assemblée de Corse, par délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017, a autorisé le Président du Conseil exécutif à affecter (210 000 €). C'est la raison pour laquelle ce rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Présentation de l'association :

L'association « Centre d'Action et de Développement Culturel UNA VOLTA » est une association loi 1901 qui œuvre depuis 1977, au sein des locaux d'une surface de 1 340 m<sup>2</sup> dont elle dispose dans les arcades du théâtre municipal de Bastia, à la réalisation de quatre missions culturelles :

- donner accès à une offre complète d'ateliers de pratique artistique notamment envers les publics empêchés,
- organiser la création et la diffusion de nouvelles formes artistiques notamment dans le domaine des arts visuels,
- accompagner cette création artistique afin de mieux l'ancrer sur le territoire,
- affirmer le lieu comme un lieu de production d'événements culturels et artistiques de référence nationale.

### Le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse :

Le Conseil exécutif entend soutenir le développement des activités de la structure autour de deux axes d'intervention :

- l'un concernant les actions en faveur de la lecture : en application du règlement d'aide 2.4 adopté en Assemblée de Corse le 15 décembre 2005, cet axe inclut ce qui constitue l'activité la plus importante de l'association, à savoir, l'organisation du festival BD à Bastia, festival majeur en Corse, et même en France (dans la lignée du festival d'Angoulême). Il inclut également les expositions, les conférences et autres rencontres organisées par l'association pour promouvoir le livre et la lecture.
- l'un concernant l'éducation artistique : l'association est un des principaux lieux de formation artistique des enfants de Corse, à côté du Conservatoire de musique et de danse de Corse, Henri Tomasi.

Le présent rapport ne concerne que le soutien accordé au titre des actions en faveur du livre et de la lecture. En effet, s'agissant de l'éducation artistique, le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à l'association sera défini dans le cadre du nouveau schématerritorial de la formation initiale à une pratique artistique qui vous sera soumis à approbation pour la période 2017-2021 dans un prochain rapport.

### L'application du règlement d'aide aux actions en faveur du livre et de la lecture :

L'aide de la Collectivité Territoriale de Corse aux actions en faveur du livre et de la lecture consiste en un soutien à la mise en place et à l'organisation d'animations spécifiques liées au livre, destinées à développer la lecture ou à attirer de nouveaux publics, notamment chez les jeunes et les publics isolés, empêchés ou défavorisés. Le taux d'intervention est variable mais ne peut dépasser 50 % du coût du projet. Il est déterminé notamment en prenant en compte l'intérêt et l'originalité du projet, le public concerné, le caractère multi-partenarial du projet, le coût de l'opération, l'évaluation des opérations précédentes, les disponibilités financières du demandeur, les autres sources de financement et les crédits inscrits au budget de la CTC. Les dépenses de fonctionnement général de la structure ne sont pas éligibles.

Suite à la réunion du comité de suivi chargé d'évaluer l'adéquation entre les actions réalisées en 2017 et le projet artistique, la subvention d'origine est abondée au vu des résultats et de la présentation par l'association d'un bilan provisoire.

La demande de l'association concerne son programme d'activités lié aux actions en faveur du livre et de la lecture pour 2017, dont le montant total s'élève à 511 630 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

#### Recettes :

Location de salle : 4 500 €

Produits d'activité annexe et exceptionnelle : 7 500 €

Produits financiers : 350 €

Transfert de charges d'exploitation : 2 388 €

Mécénat : 15 000 €

Subventions :

Ville de Bastia - 238 010 €

Conseil Départemental de Haute-Corse : 13 000 €

CTC / service livre lecture : 240 000 €

Etat - jeunesse et sports : 7 107 €

Centre National du Livre : 11 000 €

Un premier acompte de 143 750 € a été attribué par le Conseil Exécutif en début d'année afin de ne pas hypothéquer la trésorerie de l'association, ce qui aurait pu compromettre la continuité du projet culturel de l'association. Il vous est proposé aujourd'hui de délibérer sur un montant global de subvention atteignant le montant prévu au plan de financement, soit 240 000 €, et d'individualiser un montant de **96 250 €** à imputer sur le fonds culture 4730F - programme : culture fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

## COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

<b>PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION</b>
--

**SECTEUR :** CULTURE - Livre et lecture publique

**ORIGINE :** BP 2017

**PROGRAMME :** CULTURE- FONCTIONNEMENT 4730F  
(Chapitre 933 - Fonction 312 - Compte 6574)

**MONTANT DISPONIBLE :** .....530 022,26 Euros

**Centre d'Action et de Développement Culturel « Una Volta » - BASTIA**

Subvention complémentaire 2017 pour la réalisation de son programme  
d'activités 2017 en faveur du livre et de la lecture publique .....96 250,00 Euros  
*convention annuelle de soutien 2017 n° 47/23SLLP du 5 mai 2017*  
*Opération n° 17SACM0076*

**MONTANT AFFECTE :** .....96 250,00 Euros

**DISPONIBLE A NOUVEAU :** .....433 772,26 Euros